SEANCE DU 9 JUIN 2026 A 20H

Quatrième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2025-2030.

Conseillers municipaux :

Présents :	Mesdames	Macarena Fatio, présidente du CM
		Julia de Grandbois
		Ana de Sousa Gavin
		Susanna Meier-Borer
		Caroline Newmark
		Solveig Rüfenacht
	Messieurs	Paolo Gradassi, vice-président du CM
		Hocine Hamel
		Pierre Laugeri
		Jean-Georges Nguyen
		Benjamin Rüfenacht
		Herbert Schütz
Excusé :		Léopold von Bredow
Absent :		

°°

Exécutif :

Présents :	Madame	Sabine Chassot Leiglon, conseillère administrative
	Madame	Gabrielle Bussard, Maire
	Monsieur	Marco Lopes Dias, conseiller administratif

°°

Secrétaire général : --
Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

<u>Ordre du jour :</u>

1. **Approbation du procès-verbal de la séance de CM du 12 mai 2026.**
2. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**
   2.1 Reconduction du bureau
   2.2. Agenda 2ème semestre

2.3 Coordination manifestations extraordinaires

3. **Communications du Conseil administratif**
   - 3.1 Projets en cours
   - 3.2 Remise du commandement des pompiers

4. **Rapports des Commissions**
   - 4.1 Commission des Finances
   - 4.2 Commission des Bâtiments
   - 4.3 Commission Cohésion sociale
   - 4.4 Commissions Routes et Parkings
   - 4.5 Commission ad-hoc sécurité

5. **Droit d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG**
   - 5.1 Décision entrée en force
   - 5.2 Un droit d'opposition

6. **Fondation communale**

7. **Projets de délibération, de motions et de résolutions**
   - 7.1 Caution solidaire de la Fondation communale
   - 7.2 Emprunt et extension d'une cédule hypothécaire de la Fondation communale
   - 7.3 Approbation des comptes de la Fondation communale
   - 7.4 Approbation du règlement du Conseil municipal
   - 7.5 Approbation des comptes 2025 de la Fondation Pré-Bois

8. **Conseil de Fondation**
   - 8.1 Reconduction de ses membres

9. **Propositions individuelles et questions**
   - 9.1 Cimetière
   - 9.2 Agorespace – point d'eau
   - 9.3 Boucle pédestre

M. Fatio souhaite la bienvenue et remercie les membres du CM pour leur ponctualité, malgré l'horaire avancé à 20h. Elle explique que le moment est particulier, en raison du changement de Maire. S. Chassot Leiglon a terminé son année à la fonction de Maire, dès le 1er juin c'est G. Bussard qui devient Maire pour une année, conformément à la nouvelle organisation du CA.

M. Fatio remercie S. Chassot Leiglon pour cette année écoulée et souhaite plein succès à G. Bussard pour cette nouvelle année.

M. Fatio relève qu'il s'agit d'une première en matière de protocole et donne la parole à S. Chassot Leiglon.

S. Chassot Leiglon constate avec plaisir que lors de cette première année le CA a réussi à mettre sur pied un plan de législature et relancer les grands projets. Les maîtres mots sont : écouter et dialoguer avec la population. La fonction de maire consiste, pour une grande part, à porter les

couleurs de Céligny à l'extérieur. Chaque CA garde ses dicastères. Elle exprime également sa gratitude envers les femmes qui ont ouvert la voie pour une pleine participation des femmes à la vie politique. Elle passe la main avec plaisir et confiance pour cette année de Maire à G. Bussard, elle lui passe la parole.

G. Bussard remercie et entame avec beaucoup de respect cette année à la fonction de Maire. Le partage, l'écoute et les échanges seront ses priorités. Elle est convaincue que la politique communale ne peut fonctionner qu'avec une bonne collaboration et la participation active du CM. Elle entame cette année avec confiance, ne fait pas de grande promesse mais privilégiera l'écoute dans les moments de divergence. Elle remercie tous les CM et CA pour leur engagement renouvelé cette deuxième année de législature.

M. Fatio remercie S. Chassot Leiglon et G. Bussard.

1. *Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 12 mai 2026.*

En raison du nombre très élevé de modifications proposées par M. Fatio, le PV de la séance du 12 mai 2026 sera présenté une nouvelle fois, à l'approbation du CM, lors de la prochaine séance, ceci à la demande de la rédactrice, Heidi Schütz.

°°

2. *Propositions et communications du bureau du Conseil municipal*

2.1 Reconduction du bureau

M. Fatio et P. Gradassi sont candidats à leurs réélections aux postes de présidente et de vice-président du CM.

M. Fatio est élue par 11 voix, soit à l'unanimité des membres présents.
P. Gradassi est élu par 10 voix et 1 abstention.

P.-A. Aubert est reconduit au poste de secrétaire du bureau du CM par 11 voix, soit à l'unanimité des membres présents.

2.2 Agenda 2ème semestre

Les dates prévues pour les CM du deuxième semestre sont :
1er septembre, 6 octobre, 3 novembre et 8 décembre 2026.
Commission des finances :
S. Chassot Leiglon propose les dates suivantes, au choix de la Commission des Finances :
10 ou 17 novembre 2026.

2.3 Coordination manifestations extraordinaires

M. Fatio communique que le bureau du CM a été déçu que, lors de la remise du commandement des pompiers, aucun CM ne soit présent.
M. Fatio rappelle que le 1er août, les Promotions, l'Escalade et cette année également le « vide greniers » ont été organisés par la Mairie. Pour les autres manifestations, ce sont les associations qui organisent avec un soutien éventuel, sur demande, de la Mairie.
La Commission de cohésion sociale peut s'occuper de la coordination des manifestations.
M. Fatio demande à l'administration de rappeler à chaque CM les manifestations agendées.
M. Fatio rappelle que le 26 juin, auront lieu les Promotions des enfants de l'école, elle invite les CM à participer.

Herbert Schütz précise qu'il était présent lors de la remise du commandement des pompiers, il était le seul CM. Il a effectivement été déçu au niveau de la participation des Célignotes.

M. Fatio remercie Herbert Schütz et pense que les dates devraient être mieux communiquées.

Herbert Schütz ajoute que la date de la remise du commandement avait été communiquée au CM.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Projets en cours

M. Fatio passe la parole à M. Lopes Dias qui évoque les projets en cours :
Caserne des pompiers.
Les travaux sont à bout touchant.
Bornes de recharges.
Concernant les 4 places avec bornes de recharge de la route des Coudres, dont une est aussi disponible pour le parcage traditionnel, ces bornes doivent encore être activées par les SIG.
Rénovation de la mairie.
L'appel d'offre pour le mandat d'architecte est terminé, le choix de l'architecte a été fait, la communication du nom du lauréat se fera ces prochains jours.
Planchas de la plage.
La plancha est actuellement hors d'usage en raison d'un usage inapproprié voire du vandalisme, la demande de devis pour la réparation est en cours.
Site internet.
Le nouveau site internet de la commune est actuellement opérationnel, merci à chacun de communiquer à l'administration les erreurs ou imprécisions éventuellement constatées.
Routes communales.
La planification des travaux de rénovation de nos routes communales va être confiée prochainement à un bureau spécialisé.
Tracteur de la voirie.

Trois offres pour l'achat d'un nouveau tracteur pour la voirie sont parvenues à la mairie et doivent encore être étudiées. Comme accessoire, l'aspirateur sera privilégié par rapport à l'épareuse.

Transports publics et mesures d'économie cantonales.

M. Fatio passe la parole à G. Bussard qui évoque la probable annulation de la gratuité des transports publics pour les jeunes. L'Etat de Genève est confronté à une situation financière délicate. Un groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat a proposé 58 mesures d'économie permettant d'alléger le budget de fonctionnement à l'horizon 2029. Le choix des mesures retenues doit encore être annoncé par le Conseil d'Etat. Les communes devraient reprendre certaines participations, comme des aides sociales de l'hospice général. La commune devra faire une réflexion.

GIAP et APEC.

G. Bussard évoque également certains disfonctionnements au niveau du GIAP. Une médiation entre l'APEC et le parascolaire sera organisée et une externalisation de la tenue du restaurant scolaire doit être envisagée.

G. Bussard annonce la prochaine mise en place sur le site internet de la commune, gérée par A. Massy, assistante sociale de la commune, d'une plateforme « Petite enfance » avec les rubriques « crèche » et « Supernounou » et par la suite une rubrique « seniors ». Elle annonce que Fatima Hamel a obtenu sa reconnaissance comme accueillante familiale par le SASAJ. Elle lui adresse ses félicitations.

Grands-Chênes 2.

M. Fatio donne la parole à S. Chassot Leiglon concernant l'étape 2 des Grands-Chênes. Le site internet dédié contenant les informations clés et les documents officiels, entre-autre, est maintenant opérationnel et sera alimenté régulièrement pour informer de l'évolution du projet. Des affiches seront posées et des flyers distribués pour communiquer l'adresse du site et encourager, ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à compléter le questionnaire.

3.2 Remise du commandement de la Cie des sapeurs-pompiers

M. Fatio passe la parole à M. Lopes Dias qui informe que le commandement de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Céligny a été transmis, dans le respect du protocole, par le Capitaine Florian Baudet, au Premier Lieutenant Yonnel Widmer, l'entrée en fonction du Premier Lieutenant Widmer sera effective le 1er juillet 2026.

Questions du CM :

Bornes de recharge.

P. Gradassi demande pourquoi la place de recharge est limitée à 30 min.

M. Lopes Dias va effectivement poser la question, 30 minutes c'est trop court pour charger une voiture.

J.-G. Nguyen estime que la place hybride (recharge et parcage ordinaire) est inutile car la place ne sera jamais libre car les voitures électriques étant minoritaires dans la commune, la place sera toujours occupée.

M. Lopes Dias précise à la demande de M. Fatio qu'il s'agit de la place 46 – 48 route des Coudres, les marquages sont déjà réalisés.

P. Gradassi estime, pour sa part, que le taux de voitures électriques dans la commune va évoluer, les véhicules électriques vont augmenter.

Rénovation de la Mairie.

Herbert Schütz demande si des échafaudages seront posés pour la rénovation de la mairie car il conviendra de préserver les nids de martinets présents sous le toit du bâtiment.
M. Fatio demande ce que signifie le droit de recours des architectes.
M. Lopes Dias précise que ce sont les architectes non choisis qui ont 10 jours pour recourir.

Place des Grands-Chênes.

J.-G. Nguyen évoque le problème des gens qui se garent toujours entre les aménagements installés et demande s'il serait possible de mettre un module supplémentaire. Le samedi soir la place est saturée.
P. Gradassi estime que si les places sont occupées par les visiteurs des commerces c'est contre-productif.
J.-G. Nguyen rappelle que des enfants jouent sur la place et c'est dangereux, un module supplémentaire sécuriserait la place.

Plancha de la plage.

P. Laugeri demande ce qu'il s'est passé exactement ?
S. Chassot Leiglon répond que des personnes ont allumé un feu avec du charbon de bois sur la plaque en inox.
P. Laugeri propose : plutôt que d'envisager d'enlever la plancha mieux vaudrait installer une caméra. Il trouve que la plancha c'est une bonne chose.
S. Meier Borer estime que les gérants de la buvette devraient surveiller la plancha.
M. Fatio précise que les incivilités ont aussi lieu en dehors des heures d'ouverture et du feu a aussi été allumé sur le couvercle fermé de la plancha.

Buvette la Célignote.

S. Meier Borer et J.-G. Nguyen jugent la propreté et l'amabilité des gérants moyennes.
M. Lopes Dias estime que, sans leur trouver des excuses, les gérants ont dû ouvrir rapidement après les travaux, tout le matériel n'était pas encore changé.
Herbert Schütz souligne que la location de la buvette étant modérée, la commune pourrait être plus exigeante.

Site internet.

M. Fatio constate que B. Rüfenacht doit encore envoyer sa photo pour le nouveau site internet.
C. Newmark fait remarquer que la photo d'accueil de la plage est très jolie mais c'est l'ancienne photo de la Célignote.
A. de Sousa Gavin demande comment transmettre ses remarques concernant le site.
M. Fatio répond qu'il suffit de les envoyer sur l'adresse électronique de la mairie info@celigny.ch

Rénovation des routes communales.

M. Lopes Dias annonce qu'un ingénieur va être mandaté pour réaliser le planning des rénovations. Il n'est pas encore possible de donner des dates pour le moment.
S. Meier Borer estime qu'il ne faut pas trop attendre un accident est vite arrivé.

S. Chassot Leiglon précise que l'état de nos routes communales ne représente pas de risque vital pour le moment. La qualité des routes est plutôt haute en moyenne.
M. Fatio relève que lors de la séance de CM du 4 mai 2025, un plan de rénovation sur 5 ans avec un montant de CHF 119'000 par année avait été présenté. Est-ce que ce montant sera utilisé pour les honoraires de l'ingénieur comme il n'a pas encore été utilisé ?
S. Chassot Leiglon précise que c'est un budget d'investissement et non pas un budget de fonctionnement. Une délibération sera nécessaire au moment de la réalisation. Ce qui avait été présenté c'est le diagnostic avec une estimation des coûts sur 5 ans.
M. Fatio ajoute que l'analyse a été effectuée, un ingénieur doit encore étudier les meilleures options pour la réalisation des travaux.
S. Chassot Leiglon précise que les frais d'ingénieur seront compris dans le crédit d'investissement qui sera voté le moment venu.

Suppression de la gratuité des transports publics pour les jeunes de moins de 25 ans.
G. Bussard explique qu'il s'agit d'un des 58 points à étudier dans le projet de programme d'économie de l'Etat.
M. Fatio demande si la décision est définitive.
G. Bussard répond que non, ce sont des propositions de coupes budgétaires.

Parascolaire.
M. Fatio demande si les problèmes avec le parascolaire proviennent de la nouvelle situation.
G. Bussard explique que le parascolaire et le restaurant scolaire effectuent un travail correct, les tensions se situent au moment du repas entre le personnel du parascolaire et le personnel de l'APEC.

Place du village et parkings.
S. Meier Borer est étonnée de n'avoir pas été informée des négociations en cours avec la famille Popov, en vue d'un échange de places de parking, entre la place du village et le parking des Grands-Hutins.
P. Gradassi avait compris qu'il s'agit d'échanger 16 places de parking.
S. Chassot Leiglon précise que le nombre total de places de parc restera inchangé.
M. Fatio précise que la place des Grands-Hutins n'appartient pas à la commune mais à la famille Popov ainsi que la moitié des 4 places de la place du village côté Jura. L'année dernière au mois de mai, V. Hornung, ancien maire, avait présenté le projet de la famille Popov d'arboriser la place et en contrepartie il prolongerait la servitude de la place des Grands-Hutins qui se termine en 2044.
S. Meier Borer souligne que la commission n'a pas été informée de ce point.
S. Chassot Leiglon précise que la place resterait propriété de la commune, elle s'engagerait cependant à ne pas l'utiliser comme parking hormis une place « mobilité réduite » ainsi qu'une place pour le pasteur et pour l'organiste.
S. Rüfenacht dit que M. Popov est un amoureux du patrimoine. Son vœu est de retrouver la place comme dans le temps. Pour préciser le contexte, elle ajoute que le parking des Grands-Hutins est en zone constructible, l'ancien CM n'était pas favorable à une vente de la parcelle de la place.
P. Gradassi estime que dans cette opération, des places de parc seront perdues.
M. Lopes Dias rassure, les discussions sont en cours entre les avocats, le projet sera présenté au CM lorsqu'il sera prêt.

S. Chassot Leiglon ajoute que les avocats de la famille Popov sont au courant que le projet doit être accepté par le CM.
P. Gradassi demande si une barrière d'accès sera installée au parking des Grands-Hutins.
S. Chassot Leiglon confirme.
M. Fatio propose que la Commission routes et parkings soit informée lorsque le projet sera prêt afin de pouvoir l'étudier en séance de Commission.
P. Laugeri demande ce qui sera prévu pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école.
M. Fatio ajoute que beaucoup de parents s'arrêtent devant chez elle.
C. Newmark craint que si les parents ne peuvent plus s'arrêter sur la place, ils s'arrêteront n'importe où, pour déposer leurs enfants le matin, lorsqu'ils sont pressés de se rendre au travail.
S. Chassot Leiglon répond que la police sera présente tous les jours au début.
P. Laugeri pense qu'il faudrait prévoir une place « dépose minute ».
S. Rüfenacht remarque que dix voitures arrivent en même temps le matin et qu'il vaut la peine de réfléchir à cette problématique.
M. Fatio demande à la Commission de réfléchir à la problématique de la dépose des enfants le matin et d'une option place de « dépose minute ».

Passerelle Courtenaud et route des Coudres.
C. Newmark demande où en est le projet de Courtenaud.
M. Lopes Dias explique qu'une ligne jaune sera tracée le long de la route des Coudres et une passerelle créée sur le ruisseau le long de la parcelle de Mme Isoz Louvrier qui a donné son accord pour un léger empiétement.
Herbert Schütz demande s'il est possible d'éliminer la racine dangereuse entre Courtenaud et le Petit-Bossey.
S. Chassot Leiglon répond que non, cela mettrait l'arbre en danger, il faudra installer un panneau d'avertissement.
J.-G. Nguyen demande s'il est possible de poser une chicane pour éviter l'arbre.
S. Chassot Leiglon estime qu'il n'est pas possible de grignoter sur le terrain, elle posera cependant la question.
P. Gradassi demande qui construira la passerelle, il avait entendu dire que ce serait la PC.
S. Chassot Leiglon confirme qu'effectivement le projet de base prévoyait que ce serait la PC qui construirait la passerelle. Cependant, comme finalement elle sera en métal, pour alléger la structure et limiter l'empiétement sur une parcelle privée, il ne restait pas beaucoup de travail en bois donc pas intéressant pour la PC.

Rivière Le Brassus.
P. Laugeri se souvient de discussions de transfert du Brassus à la Commune.
S. Chassot Leiglon répond que la parcelle qui comprend le Brassus, située en-dessus de chez elle, est une parcelle agricole avec un champs, c'est compliqué.

Mesures d'économie de l'Etat.
P. Laugeri demande si la Commune peut se positionner sur les mesures proposées.
G. Bussard répond que l'ACG sera consultée et votera. Les communes pourront éventuellement s'opposer. Si un nombre important de communes s'oppose, elles auront un poids.
P. Laugeri demande si des projets d'économie affectent spécialement l'école.
G. Bussard répond qu'il n'y a pas de point particulier concernant les écoles.

S. Chassot Leiglon ajoute que lors de la sortie annuelle des Exécutifs du Canton, il y a eu beaucoup de discussions à ces sujets. Elle rappelle les droits de recours sur les décisions de l'ACG et précise que le CA se bat.

4.Rapports des Commissions

4.1 Commissions des Finances

Aucune séance.

4.2 Commission des Bâtiments

Aucune séance

4.3 Commission Cohésion sociale

Aucune séance

4.4 Commission Routes et parkings

S. Meier Borer demande si, à la suite de la séance du 7 mai, le CA a des nouvelles concernant les macarons pour la plage, une solution a-t-elle été trouvée ? Elle lit l'extrait du PV de la séance de Commission relatif à cette demande.
S. Chassot Leiglon n'a pas encore étudié ce point, des renseignements vont être pris auprès des instances cantonales.

4.5 Commission ad-hoc sécurité

Prochaine séance à venir.

5. Droits d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG

5.1 Décision entrée en force

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 25 mars 2026 validant la constitution dès 2027, d'une nouvelle enveloppe, d'un montant de CHF 800'000.-, en faveur des six autres commissions permanentes de l'ACG, en sus de celles déjà existantes de la culture et du sport.

Seules les communes de Satigny, Cologny et Soral se sont opposés, la décision est donc entrée en force.

P. Laugeri s'excuse il doit quitter la séance.

5.2 Droit d'opposition

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC (Formateurs et formatrices à la pratique professionnelle enfance) allouée à la FOCPE (Formation continue petite enfance), pour un montant de CHF 400'000.-.

G. Bussard explique que la Fondation FFPC, pour la formation professionnelle et continue du canton de Genève, a unilatéralement décidé d'interrompre le financement alloué à la FOCPE, principalement au motif que ce soutien n'entrait pas dans ses attributions légales, ce qui va à l'encontre de ce qui est demandé actuellement.
M. Fatio demande si cela concerne aussi le personnel du GIAP ?
G. Bussard confirme.
S. Meier Borer craint que ce qui est présenté comme une solution intermédiaire, soit vouée à durer.
G. Bussard répond que la question de la reprise du financement de cette formation est encore ouverte.

M. Fatio propose de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le CM décide de ne pas faire usage de son droit de véto.

6. Fondation communale

M. Fatio salue l'arrivée du président de la Fondation communale, Guillaume Fatio.

M. Fatio évoque la Fondation immobilière communale, propriétaire des immeubles des 50 à 60 route des Coudres. Le Conseil de Fondation souhaite solliciter l'accord du CM pour un cautionnement solidaire de l'emprunt de la Fondation, à hauteur de CHF 1'100'000 (cette part devant être remboursée en 10 ans afin de libérer la commune de son cautionnement), ceci conformément aux statuts, ainsi qu'une augmentation des prêts hypothécaires.
Pour rappel, la Fondation communale est une émanation de la commune datant des années 1970, dans le but de construire des immeubles locatifs pour offrir des logements de qualité à des conditions avantageuses. Après 25 ans de régime HLM, actuellement les loyers sont libres. Cependant, la Fondation communale continue d'appliquer une politique de loyer avantageux, d'où l'état locatif modeste en rapport à ce qu'il pourrait être.
Ces immeubles ne sont plus aux normes énergétiques actuelles. Le projet a été lancé il y a 5 ans, l'autorisation de construire a été délivrée l'an dernier et les travaux ont commencé en début d'année. Ces travaux sont coûteux, d'autant plus que les locataires restent dans leurs logements. Les fonds propres de la Fondation sont insuffisants pour financer les travaux devisés à près de 10 millions de francs.

Chiffres présentés par G. Fatio :

Coûts des travaux (TTC)		**9'835'000**	**CHF**	
	./. Sommes déjà payées par la Fondation	894'000	CHF	
Solde travaux de rénovation (TTC)		8'941'000	CHF	
	./. Apport fonds propres Fondation	1'500'000	CHF	
Financement bancaire BCGE				
dont	• Crédit de construction	6'371'150	CHF	Garanti par hypothèques
	• Avance à court terme	1'069'850	CHF	Cautionné par la Commune
Charge hypothécaire maximale		**8'780'000**	**CHF**	
dont	• Existant	2'390'850	CHF	
	• A créer	6'371'150	CHF	
Avance cautionnée par la Commune		**1'069'850**	**CHF**	
	./. Subventions de l'Office de l'énergie	571'350	CHF	
Solde à rembourser (sur 10 ans maximum)		**498'500**	**CHF**	

Questions des CM :

J.-G. Nguyen demande pourquoi les travaux ont commencé avant d'avoir le financement.
G. Fatio répond que d'une part, la banque a mis du temps pour traiter le dossier et d'autre part, les fonds propres suffisent pour réaliser le premier immeuble. La demande de financement avait été évoquée l'an passé lors d'une précédente séance de CM.
J.-G. Nguyen estime qu'étant donné que les comptes n'ont pas été approuvés, il est difficile de se prononcer avant d'avoir vu les comptes.
M. Fatio rassure sur les ressources de la Fondation, la banque finance sur la rentabilité, les montants ont été arrêtés. Si le CM le souhaite, il est possible de reporter le vote en septembre, les travaux ne seraient pas arrêtés si le vote n'a pas lieu.
S. Chassot Leiglon ajoute que pour donner un peu de sécurité, comme elle siège au conseil de fondation en tant que Conseillère administrative, elle explique que la banque a exposé le problème, toutes les questions ont trouvé des réponses. Les risques sont mesurés, les explications de la banque ont été rassurantes.
P. Gradassi demande quel est l'impact si les votes n'ont pas lieu ce soir ?
M. Fatio explique qu'en raison du délai référendaire cela repousserait la signature des conventions.
G. Fatio ajoute que cela rendrait service à la Fondation que le vote ait lieu ce soir pour l'augmentation du prêt hypothécaire car dans le cas contraire il faudrait prévoir un deuxième rang qui obligerait la Fondation à puiser dans les réserves.

Sur proposition de la présidente, le CM accepte par 8 contre 2 de voter la délibération ce soir.

7. Projet de délibération, de motions et de résolutions

7.1 Caution solidaire de la Fondation communale

S. Chassot Leiglon lit la délibération :

Proposition du Conseil administratif de cautionnement solidaire d'un emprunt de la Fondation communale,

vu les travaux de rénovation entrepris par la Fondation,

vu la proposition de financement par la BCGe et la pertinence d'adapter le mode de financement de la Fondation, notamment en fonction des taux du marché,

vu la présentation du président de la Fondation communale de Céligny, du 9 juin 2026

conformément aux statuts de la Fondation communale de Céligny, du 10 septembre 1971,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. g de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D é c i d e

par 8 oui, 0 non et 2 abstentions

1. D'autoriser la Fondation communale de Céligny à contracter un emprunt auprès de la Banque Cantonale de Genève, de 10 ans, échéance le 31.12.2036, à concurrence d'un montant de 1'100'000 F.
2. D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement de la commune à la Banque Cantonale de Genève, pour l'emprunt de 1'100'000.- F contracté par la Fondation communale de Céligny, de 10 ans, échéance le 31.12.2036.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les actes nécessaires.
4. D'indiquer ce cautionnement solidaire dans l'annexe aux comptes annuels.

7.2 Emprunt et extension d'une cédule hypothécaire de la Fondation communale

S. Chassot Leiglon lit la résolution :

Proposition du Conseil administratif d'autorisation accordée à la Fondation communale de Céligny pour un emprunt

vu les travaux de rénovation entrepris par la fondation,

vu l'expertise des immeubles effectués en 2023,

vu la présentation du président de la Fondation communale de Céligny, le 9 juin 2026,

vu la proposition de financement par la Banque Cantonale de Genève par son service des collectivités publiques et la proposition de financement basé sur la revalorisation de l'hypothèque des bâtiments et un financement des travaux garanti par les cédules hypothécaires,

conformément aux statuts de la Fondation communale de Céligny, du 10 septembre 1971,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D é c i d e

par 9 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'autoriser la Fondation communale de Céligny à contracter un emprunt auprès de la Banque Cantonale de Genève, de 15 ans, échéance le 31.12.2041, à concurrence d'un montant de 7'500'000 F.
2. D'autoriser la Fondation communale de Céligny à augmenter l'endettement hypothécaire total de ses immeubles à concurrence de 6'000'000 F.

7.3 Approbation des Comptes 2025 de la Fondation communale

Ce sujet n'a pas été traité.

7.4 Approbation du règlement du Conseil municipal

M. Fatio donne la parole à S. Chassot Leiglon qui évoque l'exposé des motifs et rappelle le changement en rapport avec l'écriture épicène. D'autre part, pour les raisons pratiques, le

président du CM ne signe pas les délibérations, c'est le maire. Autre point, les annonces d'absences sont transmises par écrit à la présidente ou à la mairie.
S. Meier Borer fait remarquer que l'art. 6 prévoit d'élire le bureau lors de la séance de mai.
G. Bussard répond qu'effectivement, comme le fonctionnement est nouveau, la mairie a manqué l'échéance cette année. Pour l'an prochain, ce sera fait en mai.
M. Fatio propose de voter.

G. Bussard lit la délibération :

Règlement du Conseil municipal, approbation de la nouvelle version amendée par le Service des affaires communales.

Vu que le règlement actuel du Conseil municipal de la commune de Céligny, daté du 3 septembre 2022, a été modifié par décision du Conseil municipal en date du 15 avril 2025,

vu l'adaptation du règlement à la nouvelle dénomination de l'Exécutif de Maire et adjoints à Conseiller administratif,

vu l'adoption du langage épicène,

vu la mise à jour dudit règlement selon les recommandations du Services des affaires communales (SAFCO),

conformément à l'art. 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 10 oui, 0 non, et 0 absentions

1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal, version au 6 mai 2026, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.

2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Département compétent.

7.5 Approbation des comptes 2025 de la Fondation Pré-Bois

M. Fatio donne la parole à G. Bussard qui rappelle que le rapport est parvenu aux membres du CM qui statutairement doit voter les comptes de cette Fondation. Le PLQ a été voté, les travaux de construction n'ont cependant pas encore commencé.
M. Fatio demande si, à un moment donné, on doit décider de l'adhésion de la commune.

G. Bussard rappelle que c'est une décision qui a été prise par l'ancien CM. Elle évoque un autre projet, de la même Fondation, à Versoix, potentiellement intéressant pour Céligny qui pourrait ainsi y adhérer. Si le projet de Versoix ne se fait pas, Céligny pourrait se retirer.
M. Fatio estime que le projet de Pré-Bois n'est pas intéressant pour Céligny.
G. Bussard est du même avis, mais tant que le financement est très bas, il convient de suivre les évènements pour voir comment va se développer le projet de Versoix.
J.-G. Nguyen demande ce qui se passerait si nous ne votons pas les comptes.
C. Newmark constate que nous parlons de 500 francs pour le moment.

G. Bussard lit la délibération :

Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025, du 10 mars 2026,

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 6 oui, 0 non et 4 abstentions.

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

8. Conseil de la Fondation communale

8.1 Reconduction de ses membres

M. Fatio donne la parole à S. Chassot Leiglon qui propose la reconduction des membres du Conseil de la Fondation communale, qui souhaitent tous poursuivre leur mandat à savoir :

Guillaume Fatio, président
Christian Tripod
Adeline Rolli

Daniel Rüfenacht
S. Chassot Leiglon, en tant que représente du CA en remplacement de V. Hornung, ancien maire.

G. Bussard précise qu'il faudrait changer l'appellation (CA et non plus maire) dans les statuts de la Fondation.
P. Gradassi demande si un représentant des locataires figure parmi les membres du Conseil de Fondation.
Oui, il s'agit de Mme Adeline Rolli.

Sur proposition de la présidente, les membres du Conseil de Fondation sont reconduits à l'unanimité des membres présents.

9. Propositions individuelles et questions

9.1 Entretien du cimetière

A. de Sousa Gavin a reçu une lettre d'une citoyenne dont le mari repose au cimetière, qui est déçue de l'entretien, elle estime qu'il ne serait pas trop difficile de faire un joli parc.
M. Fatio est du même avis, le cimetière laisse à désirer. Elle se demande si les employés n'ont pas assez de temps pour l'entretien.
Herbert Schütz a aussi reçu des plaintes dernièrement.
H. Hamel propose qu'une entreprise de jardinage de la commune passe une fois par mois.
Herbert Schütz estime que ce n'est pas nécessaire une fois par mois, mais régulièrement du printemps à l'été.
Le CA prend note, des mesures pour améliorer la situation seront prises.

9.2 Agorespace – point d'eau

H. Hamel a été interpellé par des jeunes qui aimeraient un point d'eau à l'Agorespace.
M. Lopes Dias estime qu'il faudrait prendre l'eau à la Fondation communale.
M. Fatio propose de profiter des travaux en cours à la Fondation.
Le CA prend note.

9.3 Boucle pédestre

A. de Sousa Gavin trouve dommage que le petit chemin pédestre vers l'ancien cimetière (pont de Casse-cou) finisse dans un champ.
M. Fatio précise qu'après le pont c'est le canton de Vaud.
C. Newmark trouve dommage que plus bas, vers le chemin de Belle-Ferme, il n'y ait pas de pont pour traverser le Brassus.

Espaces verts communaux.
C. Newmark et Herbert Schütz constatent que les palmiers, dans les gros pots de la Creuse sont très vilains.
M. Fatio dit que les palmiers ne sont pas morts mais vont repousser.

S. Chassot Leiglon précise que les pots sont placés à cet endroit, pour éviter que les voitures ne montent le chemin de la Creuse.
C. Newmark estime que les feuilles sèches pourraient être coupées.
Le CA a pris note.

Grands-Chênes.
J.-G. Nguyen demande comment va avancer l'arborisation des espaces entre les bâtiments des Grands-Chênes ?
M. Fatio répond que M. Lopes Dias vient de reprendre ses fonctions, il va s'en occuper.

Parking de la Poissonnière.
H. Schütz aimerait connaître la fréquence des contrôles au parking de la Poissonnière ?
M. Lopes Dias répond que les passages sont aléatoires.
H. Schütz aimerait connaître le coût des contrôles par SDS ?
S. Rüfenacht répond que c'est environ CHF 10'000 par année, le CA peut fournir les chiffres.
H. Schütz demande s'il est possible d'assermenter quelqu'un pour un contrôle plus régulier, il constate que la place « handicapé » est souvent occupée par des véhicules sans macaron officiel.
J. de Grandbois demande s'il est possible d'amender les voitures qui prennent deux places.
G. Bussard explique que les communes de Genthod et de Bellevue assermentent des jeunes pour ces contrôles. Cependant Céligny est trop éloigné ! Nous avons toujours le même problème avec l'intercommunalité, il y a aussi le problème de la formation.

M. Fatio remercie les membres du CM pour leur travail et rappelle la fête des Promotions et celle du 1er août. Elle souhaite un bel été à tous.

La présidente lève la séance à 23h13

M. Fatio
Macarena Fatio
Présidente du Conseil municipal

Membre du Conseil municipal

Heidi Schütz
Secrétaire communale